



Dossier d'inscription à la sélection 2024 pour la formation conduisant au

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e)

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE du CH HOPITAL LOZERE

Le nombre de places pour la rentrée 2024 toute catégorie confondue est fixée à : **70 places**

- dont 14 places pour les candidats ASHQ et agents de service
- dont 56 places ouvertes à la sélection

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Nous vous recommandons vivement :

- De vous rapprocher de votre médecin traitant afin qu'il vérifie vos vaccinations (schéma vaccinal de l'Hépatite B) et votre aptitude à suivre la formation et à exercer le métier d'aide-soignant(e). Ces éléments sont obligatoires pour l'entrée en formation et la mise en stage.
- De disposer d'un moyen de locomotion avant l'entrée en formation, les stages se déroulent dans le tout le département.
- De disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour bénéficier de la totalité des activités pédagogiques
- Des notions d'informatique de base sont recommandées : word, excel et internet.

Contact secrétariat IFAS

Tel. : 04 66 49 48 32

Mail : ifsilas@ch-mende.fr

DATES DES EPREUVES DE SELECTION :

Dates d'inscription	Du 06 mai au 10 juin 2024
Période d'examen des dossiers et des oraux	Entre le 27 mai et le 28 juin 2024
Affichage des résultats d'admission	Le 03 juillet 2024 à 14h

JE M'INSCRIS :

Votre dossier COMPLET doit être :

Déposé dans la boîte aux lettres de l'IFMS de Mende ou doit être envoyé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFMS de Mende
Hôpital Lozère
53 Avenue du 08 mai 1945 – BP 10 - 48001 MENDE

*La bonne réception et la conformité de votre dossier vous seront indiquées **par mail** (nous vous recommandons de vérifier votre boîte mail, dont les courriers indésirables).
Tout dossier incomplet à la date de clôture, ne sera pas examiné par le jury de sélection.*

En cas de situation de handicap nécessitant un aménagement : contactez-nous

J'ai une VAE partielle page 3

Je suis ASH qualifié de la fonction publique hospitalière ou Agent de service page 3

Je suis en apprentissage..... page 4

J'ai au moins 17 ans et je ne rentre dans aucune catégorie précédente..... page 5

✓ J'ai une VAE partielle :

Je suis dispensé de l'épreuve de sélection mais je dois fournir :

- Fiche de candidature dûment complétée et signée ;
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- La notification de la validation des acquis de l'expérience par la DREETS

✓ Je suis ASH QUALIFIE de la Fonction Publique Hospitalière ou AGENT DE SERVICE :

Je suis dispensé de l'épreuve de sélection mais je dois fournir :

- Fiche de candidature dûment complétée et signée
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral ;
- Les attestations de travail, **justifiant d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;

ou

- Les attestations de travail, **justifiant d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- + L'attestation du suivi de la formation continue de soixante-dix heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, **formation effectuée avant août 2022.**

✓ Je suis EN APPRENTISSAGE :

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation.

L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti, le directeur de l'institut de formation et le cas échéant le centre de formation des apprentis. Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur.

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique. Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation.

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à la même épreuve de sélection que les autres candidats (cf. J'ai au moins 17 ans et je ne rentre dans aucune catégories précédentes).

L'IFMS de Mende travaille avec le CFA Sanitaire et Social de Montpellier (Centre de Formation en Apprentissage).

Contact : Mme Bérénice BLANCHET (Chargée de développement Santé) Tel : 06.77.87.612.00 / 04.67.69.04.36 Mail : berenice.blanchet@cfa-sanitaire-social.fr

Je suis dispensé de l'épreuve de sélection mais je dois fournir :

- Fiche de candidature dûment complétée et signée ;
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Dernier diplôme obtenu
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

✓ J'ai AU MOINS 17 ANS et JE NE RENTRE DANS AUCUNE CATEGORIE PRECEDENTE :

Je dois fournir :

- Fiche de candidature dûment complétée et signée ;
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français, le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, ou la convocation pour le bac 2024 ;
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ;
- Pour le ressortissant étranger, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de son parcours scolaire, de ses diplômes et titres ou de son parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces du dossier doivent permettre aux jurys de vous évaluer au regard des attendus nationaux (cf. tableau ci-dessous). Il convient en conséquence d'apporter dans votre dossier des éléments sur vos connaissances et vos aptitudes, acquises dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre, pour chacun des critères du tableau.

NATURE DES EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat au regard des attendus et critères nationaux reproduits ci-après.

Si l'entretien est individuel, la durée est de quinze à vingt minutes. Il est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	1.1. Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	2.2. Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	2.3. Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	3.1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	3.2. Pratique des outils numériques
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	4.1. Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	4.2. Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
5. Capacités organisationnelles	5.1. Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

J'OBTIENS MES RESULTATS :

A l'issue des épreuves, le président du jury d'admission établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière doit permettre de combler les places vacantes résultant des désistements éventuels.

Les résultats seront affichés au niveau de l'IFMS et seront également disponibles en ligne sur le site internet :

<https://www.hopital-lozere.fr/ifsil/formation-aides-soignantes/>

Les candidats seront informés de leur résultat personnellement par courrier dans un délai de 7 jours après l'affichage des résultats.

*Aucun résultat ne sera donné par téléphone.
Si un candidat n'a pas reçu le courrier de ses résultats 10 jours après l'affichage,
il lui revient de prévenir l'IFMS.*

Conformément à la loi de la CNIL n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée par le Décret du 29/05/2019, les résultats de sélection sont des données personnelles. Si vous ne souhaitez pas qu'ils apparaissent sur notre site internet et celui de l'ARS, merci de nous en faire une demande expresse par courrier avant le 02 juillet 2024.

MON ADMISSION DEFINITIVE DANS L'IFAS :

Je confirme mon entrée en formation

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son admission.

Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Je prépare mon dossier d'admission

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (cf. liste des médecins agréés sur le site de l'ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations réglementairesⁱ : Dtp/dTPca, Immunisation contre l'HEPATITE B.

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'hépatite B. La plupart du temps, le vaccin est administré en trois doses réparties sur une durée de plusieurs mois. Il existe des schémas de vaccination rapide : <https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>

Les vaccinations du ROR, COVID 19, méningocoque, varicelle et tuberculose sont fortement préconisées.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires le candidat ne pourra pas intégrer l'IFAS. Il s'agit d'une inaptitude professionnelle.

LA FORMATION

Pour une formation en cursus complet la durée des études est de : 1540 heures, ou 11 mois soit 44 semaines, du 26 août 2024 au 18 juillet 2025. (Cf. <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>).

Répartition des semaines de formation :

Enseignement : 22 semaines

Stages : 22 semaines

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine et comporte des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des évaluations de connaissances.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et extra-hospitalier. Ils sont effectués dans le département et les départements limitrophes, des frais de déplacement et d'hébergement sont à prévoir.

COÛT DE LA FORMATION

Pour une formation complète : le coût total de la formation s'élève à 7 500 €.

Pour une formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation. Vous pouvez nous demander un devis par mail ifsilas@ch-mende.fr

Pour l'élève admis dans le cadre de la promotion professionnelle, ce coût est en principe pris en charge par l'établissement employeur ou un opérateur de compétences (OPCO).

Pour l'élève admis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, ce coût est pris en charge par le CFA selon les conditions de la convention de partenariat établie entre l'Institut de formation et le CFA.

Des possibilités de prise en charge à divers titres existent selon la situation de chacun (formation continue, Conseil Régional, OPCO...).

Coût supplémentaire

Vous devez disposer d'une paire de chaussures blanches et silencieuses, pour aller en stage.

Un forum de rentrée est prévu en début d'année scolaire, vous aurez la possibilité alors de passer commande pour les chaussures, livres ...

L'équipement informatique personnel est souhaitable (ex. PC portable, connexion internet).

Bourses

L'attribution de bourses d'études par le Conseil Régional est possible selon les revenus de la famille ou de l'élève.

La constitution du dossier de demande de bourses sera à réaliser via le site du Conseil Régional : www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales. Des informations seront données en cas de réussite à la sélection lors de l'inscription administrative à l'IFMS.

Règlement général pour la protection des données

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut en Formation d'Aides-Soignants et sont à l'usage exclusif de l'IFAS. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'IFAS par courrier ou par mail à l'adresse suivante. Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.



FICHE DE CANDIDATURE

SELECTION 2024 – FORMATION AIDE-SOIGNANTE



Madame Monsieur

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Département de naissance (en chiffre) : Nationalité :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

CP : Ville :

Merci de nous indiquer si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Diplômé du BAC Pro ASSP « accompagnement, soins, services à la personne »
- Diplômé du BAC Pro SAPAT « services aux personnes et aux territoires »
- Diplômé d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplômé d'Etat d'Ambulancier
- Diplômé d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou Auxiliaire de Vie Sociale
- Diplômé d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (spécialité « accompagnement de la vie à domicile », « accompagnement de la vie en structure collective », « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »)
- Diplômé d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (fusion des spécialités)
- Diplômé d'Assistant de Régulation Médicale
- Diplômé d'un Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- Diplômé d'un Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social

Merci de nous préciser qui supportera le coût de la formation :

- Conseil Régional
- Employeur :
- CFA
- OPCO :
- Vous-même

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la notice du dossier d'inscription et des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation, reconnaît l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et que les copies jointes au dossier sont conformes aux originaux.

En cas de non-respect de ces conditions, ou de dépôt de dossier incomplet, l'institut ne pourra être tenu pour responsable.

Fait le : A : Signature du Candidat :